REUNION PUBLIQUE
DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

29/04/2025

QU’EST-CE QUE L’ALEC POLD ?

AGENCE LOCALE DE L’ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE PARIS OUEST LA DÉFENSE

QU'EST-CE QUE L'ALEC POLD ?

LE GUICHET UNIQUE LOCAL

Du service public de la rénovation énergétique de l'habitat

ALEC POLD
Agence Locale de l'Énergie et du Climat
Paris Ouest La Défense

avec

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

france-renov.gouv.fr/

QU'EST-CE QUE L'ALEC POLD ?

NOS MISSIONS

Encourager la maîtrise de l'énergie et la rénovation énergétique des bâtiments et le développement d'énergies renouvelables

Accompagner la transition **énergétique et la lutte contre les changements climatiques**

L'ALEC POLD intervient comme **tiers de confiance local** pour **faciliter les projets de rénovation énergétique**

Actions d'animation & d'information collectives

Conseils personnalisés gratuits et indépendants

Accompagnements poussés pour les projets de rénovation énergétique

Ville de Vaucresson

ALEC POLD

QU'EST-CE QUE L'ALEC POLD ? SES MISSIONS

En copropriété

1. **Aide à la définition de votre projet** selon les besoins spécifiques de la copropriété
2. **Accompagnement pour la mobilisation des copropriétaires** (informations pédagogiques sur les travaux et les aides financières)
3. **Assistance lors de la préparation des travaux** (réalisation et appropriation des études, choix des prestataires)
4. **Accompagnement après travaux** (suivi des consommations, sensibilisation aux usages)

En logement individuel

1. **Aide à la définition de votre projet** selon vos besoins particuliers
2. **Accompagnement pour la mobilisation des aides financières** et autres financements
3. **Orientation** vers des entreprises et professionnels qualifiés
4. **Analyse des devis** et aide au choix des prestataires
5. **Accompagnement après travaux** (suivi des consommations, sensibilisation aux usages)

Ville de Vaucresson

ALEC POLD

LA DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES A VAUCRESSON

Loi APER sur l'accélération des énergies renouvelables

OBJET DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

LOI APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) :

→ **Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables** sur le territoire français pour atteindre les objectifs nationaux fixés à l'horizon 2050 ;

→ **Définition par les communes**, après une mise à disposition du dossier correspondant, **des zones d'accélération** où elles souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets d'énergies renouvelables.

Ville de Vaucresson

ALEC POLD

LES IMPACTS DE CES ZONES

LOI APER

Les projets restent soumis aux documents d'urbanismes existants (PLU et avis ABF).

Avantages pour les porteurs de projet :

- L'amélioration de l'acceptabilité des projets par les habitants déjà concertés pour les ZAEnR ;
- Des délais d'instruction réduits ;
- Des avantages financiers devraient être prévus par l'Etat (*en attente du décret*) : dispositions financières pour des zones à potentiel plus faible, intégration dans les cahiers des charges des appels à projet de critères favorisant les projets en ZAEnR par rapport à des projets hors ZAEnR.

LES ETAPES

1. **Identification des zones potentielles :** les communes, en s'appuyant sur des données fournies par l'État, proposent des ZAEnR sur leur territoire (délibération du 10 avril 2025) ;
2. **Concertation et délibération** :
   - Consultation publique pour expression des citoyens ;
   - Puis délibération en conseil municipal (26 juin 2025). Des discussions au sein des intercommunalités sont également organisées pour favoriser une cohérence territoriale.
3. **Examen et validation** :
   - Transmission des propositions de zones d'accélération aux référents préfectoraux et aux comités régionaux de l'énergie ;
   - Examen de la conformité des propositions avec les objectifs régionaux pour avis.
4. **Décision finale** : le conseil municipal conserve la décision finale d'approuver ou non les zones d'accélération sur son territoire.

Ville de Vaucresson

ALEC POLD

CALENDRIER MUNICIPAL DE CONCERTATION

10 avril 2025

Conseil municipal prédéfinissant les zones

Du 14 avril au 23 mai 2025

Consultation publique dont réunion publique le 29 avril à 20h30

26 juin 2025

Passage en Conseil municipal pour adoption des zones

Ville de Vaucresson

ALEC POLD

LES FILIERES D'ENERGIES RENOUVELABLES PROPOSEES

Première proposition de zonage à Vaucresson :

- Solaire photovoltaïque ou thermique en toiture et en ombrières,
- Energies renouvelables thermiques : La biomasse (ou bois-énergie), la géothermie de surface et profonde, la valorisation de l'énergie fatale et les pompes à chaleur aérothermiques ;
- Biogaz dont la méthanisation.

Exclusion des zones naturelles, des lisières de forêts et des espaces boisés classés.

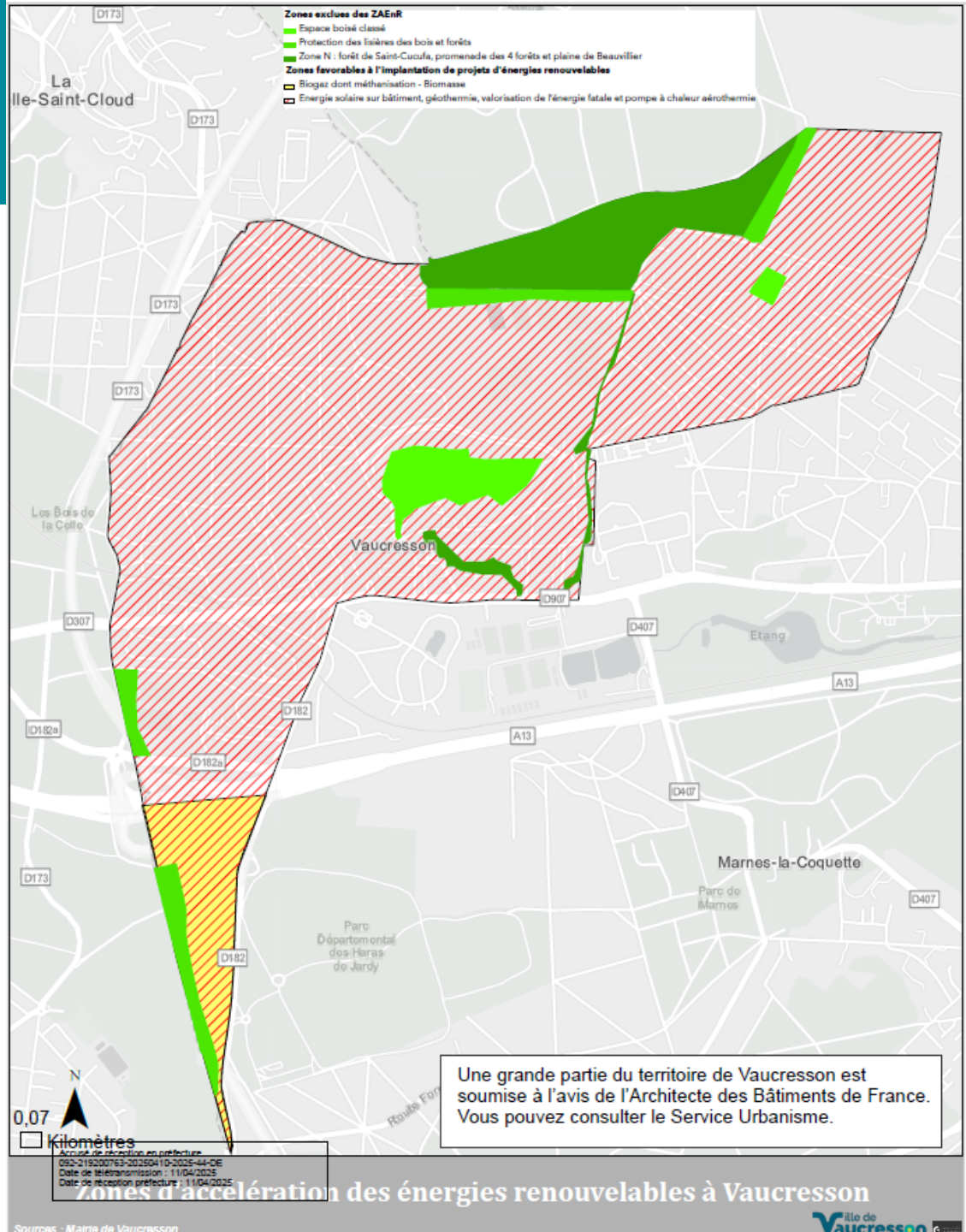

LES FILIERES D'ENERGIES RENOUVELABLES PROPOSEES

LE SOLAIRE

Zone d'accélération proposée : ensemble du territoire communal, exceptée les zones exclues précitées.

Tout bâti public ou privé a vocation à accueillir de telles installations sur les conditions techniques le permettent.
Au sein des périmètres de protection, les projets sont envisageables mais pourront nécessiter des aménagements particuliers et devront obtenir l'avis favorable de l'autorité compétente.
En dehors de ces périmètres, la meilleure intégration possible de l'installation au bâti et dans l'environnement doit être trouvée.

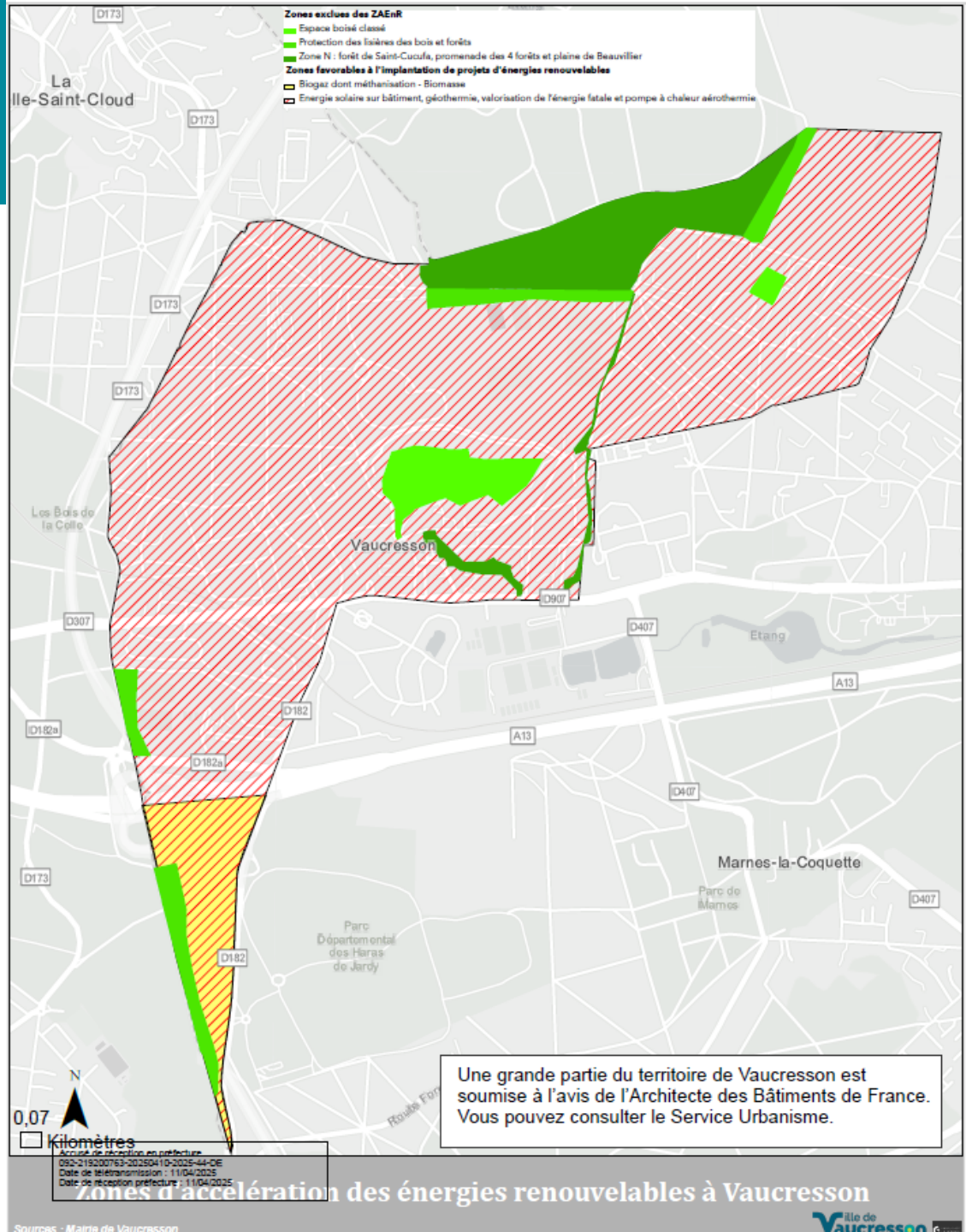

LE SOLAIRE

Le solaire photovoltaïque

Production de l'électricité grâce au rayonnement solaire. Le producteur choisit de vendre la totalité de l'électricité, vendre le surplus ou être en autoconsommation sans vente.

Le solaire thermique

Conversion directe du rayonnement solaire en énergie calorifique, grâce à des panneaux où circule un fluide caloporteur.

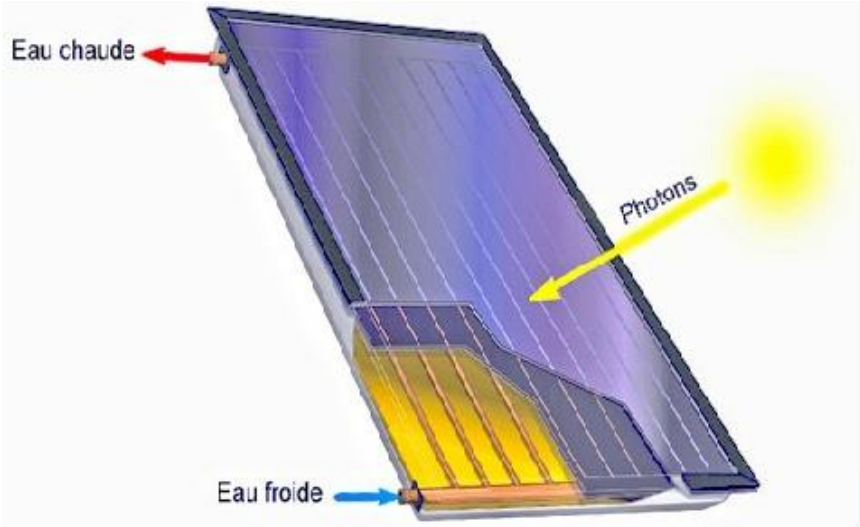

LES FILIERES D'ENERGIES RENOUVELABLES PROPOSEES

LA GÉOTHERMIE, LA VALORISATION DE L'ÉNERGIE FATALE ET POMPE À CHALEUR AÉROTHERMIE

Zone d'accélération proposée : ensemble du territoire communal, exceptée les zones exclues précitées.

Pour les pompes à chaleur, la meilleure intégration possible de l'installation au bâti et dans son environnement est nécessaire.

Elles doivent respecter la réglementation en matière d'émergence de bruit.

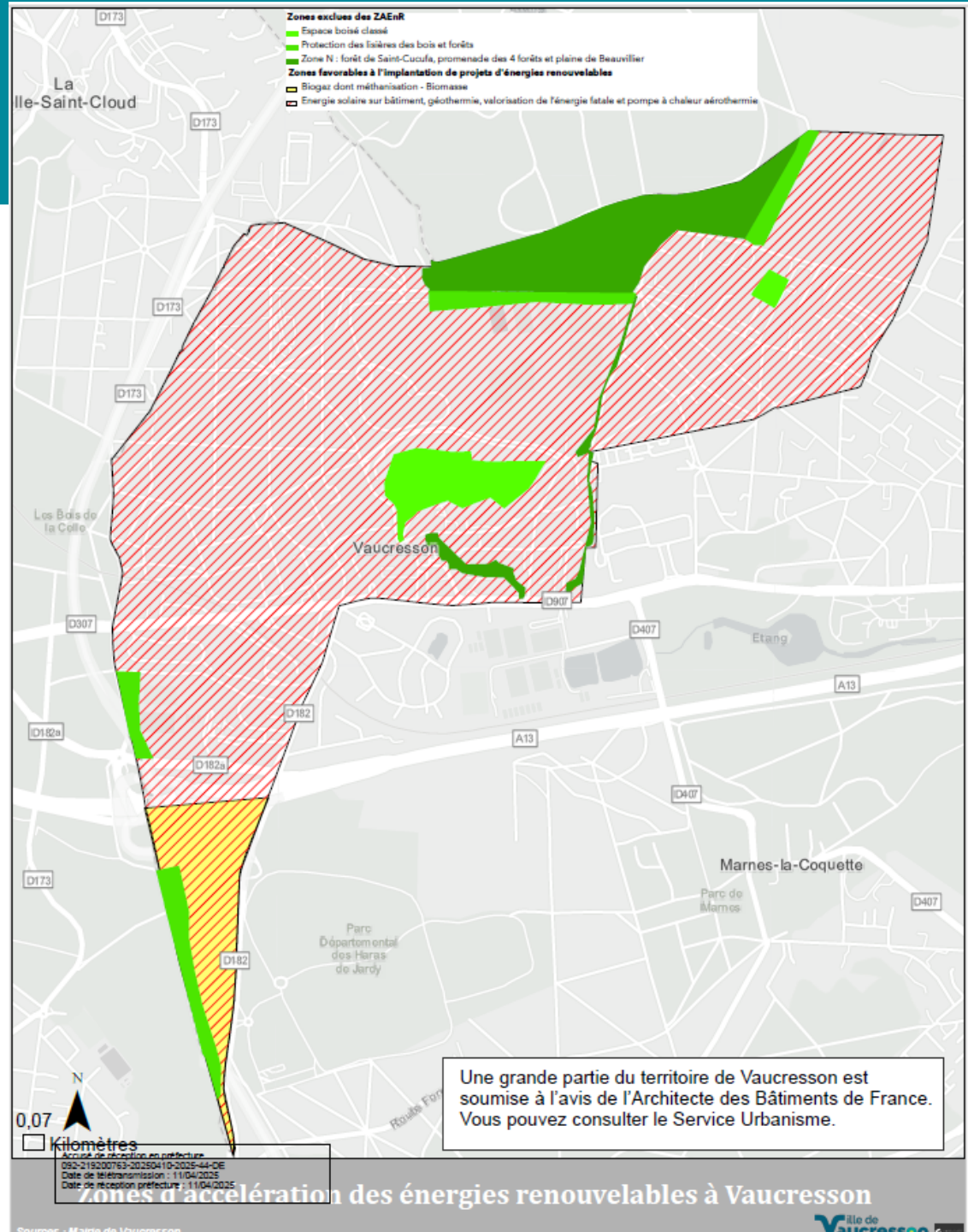

LA GÉOTHERMIE, LA VALORISATION DE L'ÉNERGIE FATALE ET POMPE À CHALEUR AÉROTHERMIE

La géothermie de surface (nappe ou sonde)

La **géothermie de surface** correspond aux calories de chaleur interne de la terre, utilisé pour produire de l'énergie. La géothermie de surface est l'exploitation de cette chaleur jusqu'à 200 m de profondeur, alors que la géothermie profonde correspondra aux puits au-delà de 200m de profondeur.

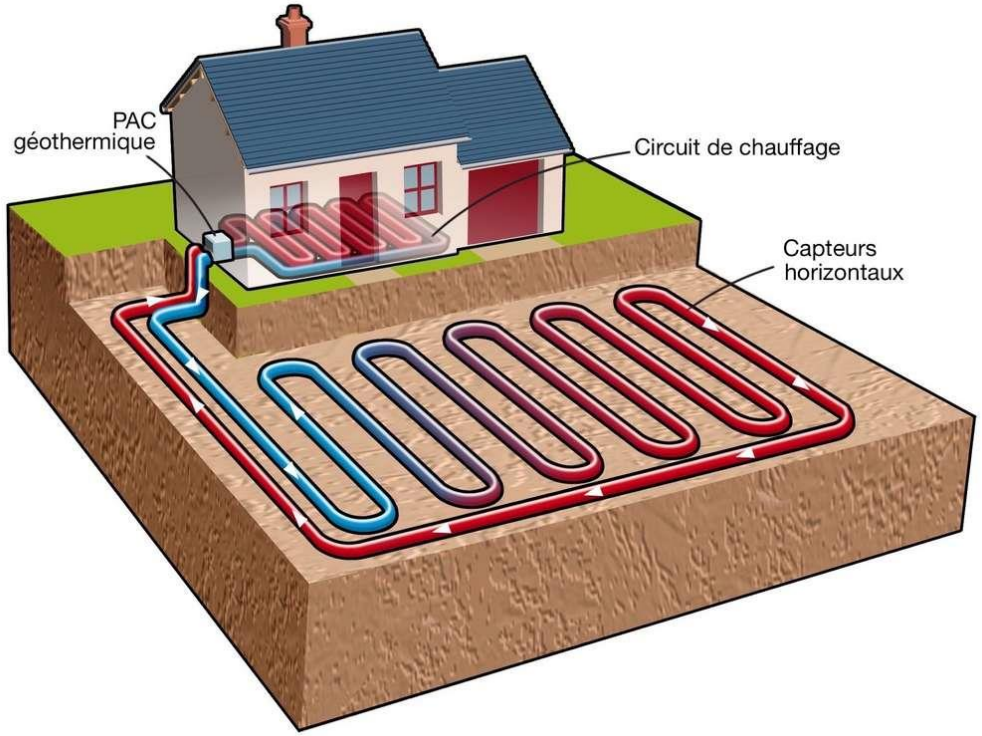

LA GÉOTHERMIE, LA VALORISATION DE L'ÉNERGIE FATALE ET POMPE À CHALEUR AÉROTHERMIE

La géothermie profonde

La géothermie profonde permet notamment d'alimenter des réseaux de chaleur. La géothermie de surface est disponible presque partout et elle permet de **capter l'énergie du sous-sol et la restituer au niveau de température désiré** par le biais d'une pompe à chaleur (PAC) géothermique. La géothermie de surface apporte des solutions thermiques à des bâtiments allant de la maison individuelle à l'éco-quartier.

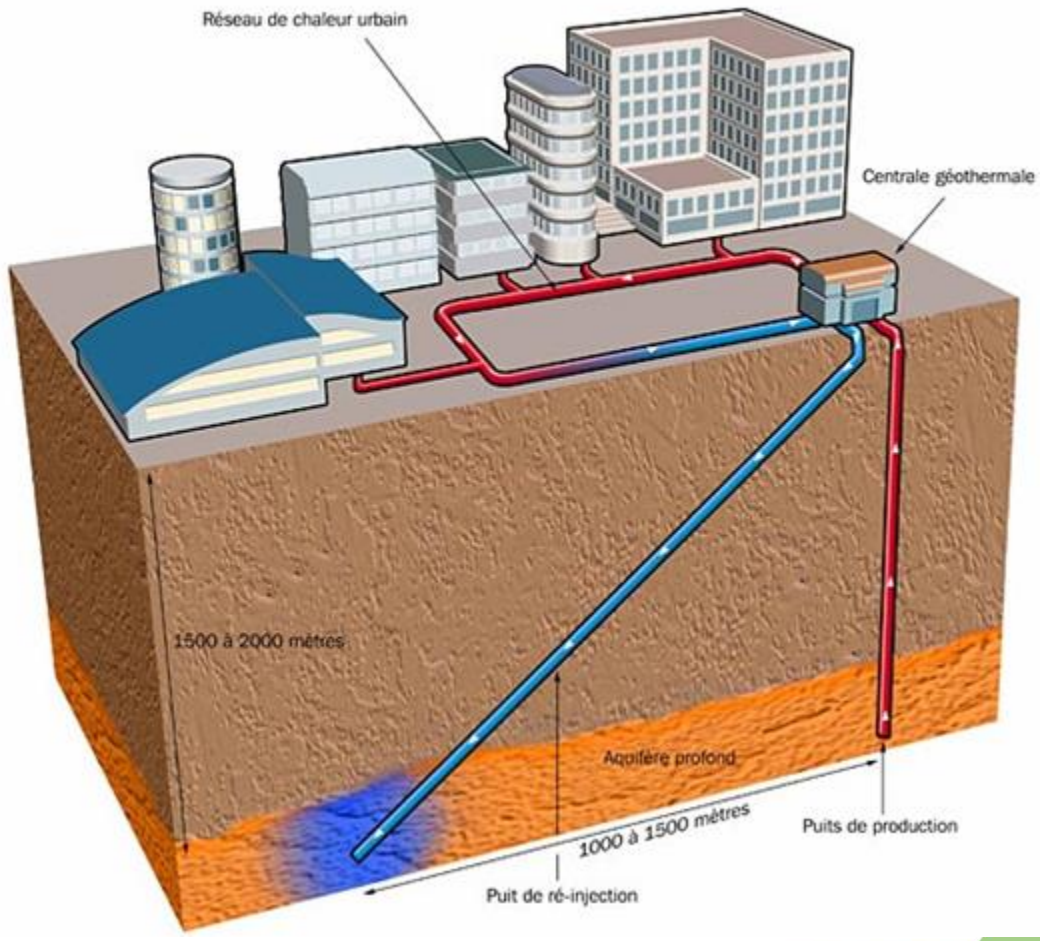

LA GÉOTHERMIE, LA VALORISATION DE L'ÉNERGIE FATALE

Chaleur fatale

Energie produite de manière inévitable et non intentionnelle lors d'un processus industriel ou dans le cadre de la production d'énergie, souvent sous forme de chaleur perdue.

Généralement dissipée dans l'environnement, elle peut être récupérée et valorisée pour d'autres usages, comme le chauffage ou la production d'électricité.

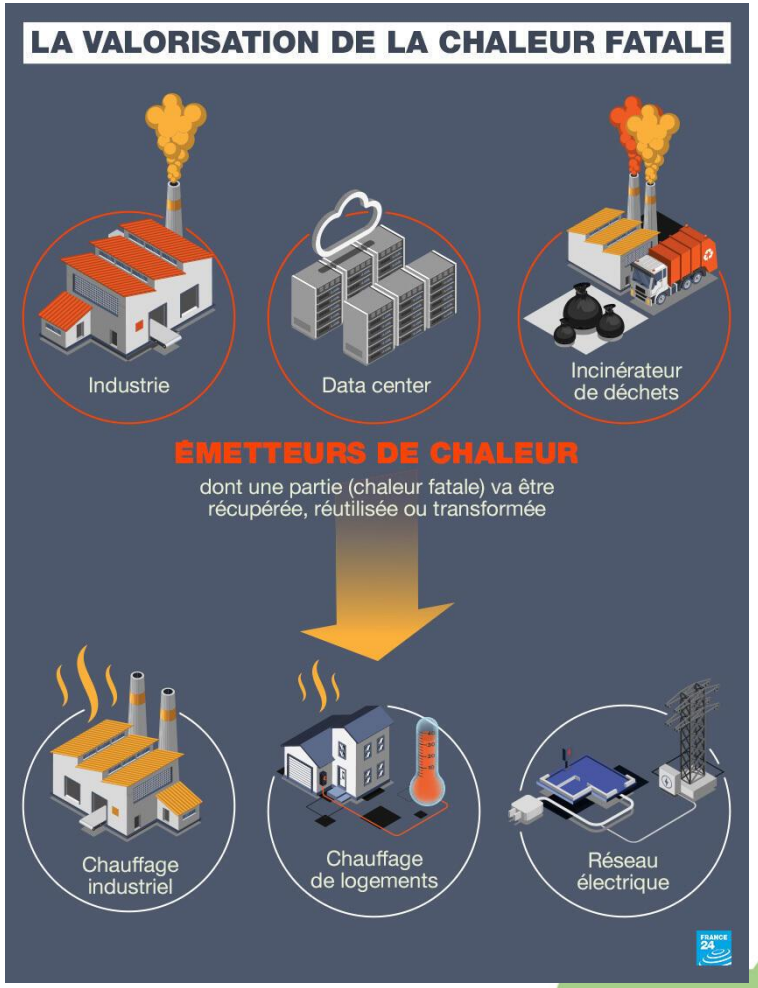

POMPE À CHALEUR AÉROTHERMIE

PAC aérothermique

Solution de chauffage **éco-performante qui utilise l'aérothermie (air puisé en extérieur) pour produire de la chaleur**, de l'eau chaude sanitaire et parfois de la climatisation.

Il existe deux types de PAC dites aérothermiques :

- Air-eau, qui chauffent par l'eau, sont idéales pour remplacer une chaudière ;
- Air-air, qui chauffent par l'air, sont parfaites pour remplacer des radiateurs ou un plancher chauffant électriques.

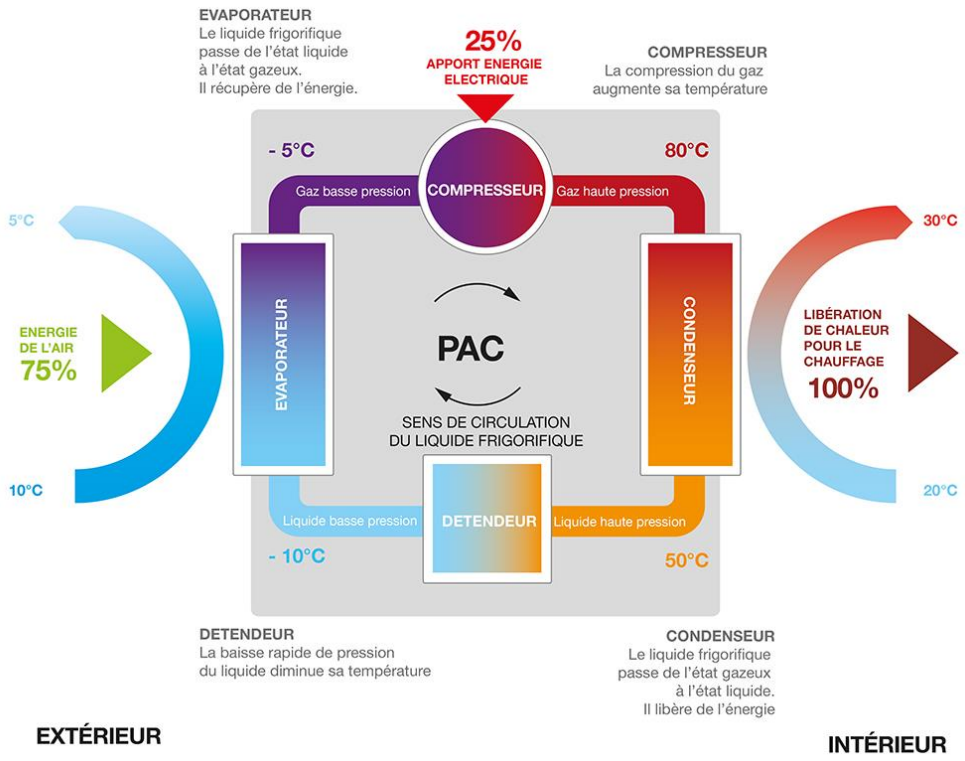

LES FILIERES D'ENERGIES RENOUVELABLES PROPOSEES

LA BIOMASSE ET LE BIOGAZ DONT LA MÉTHANISATION

La zone d'accélération de cette énergie se situe au Sud de l'A13.

Exclusion des lisières de forêts

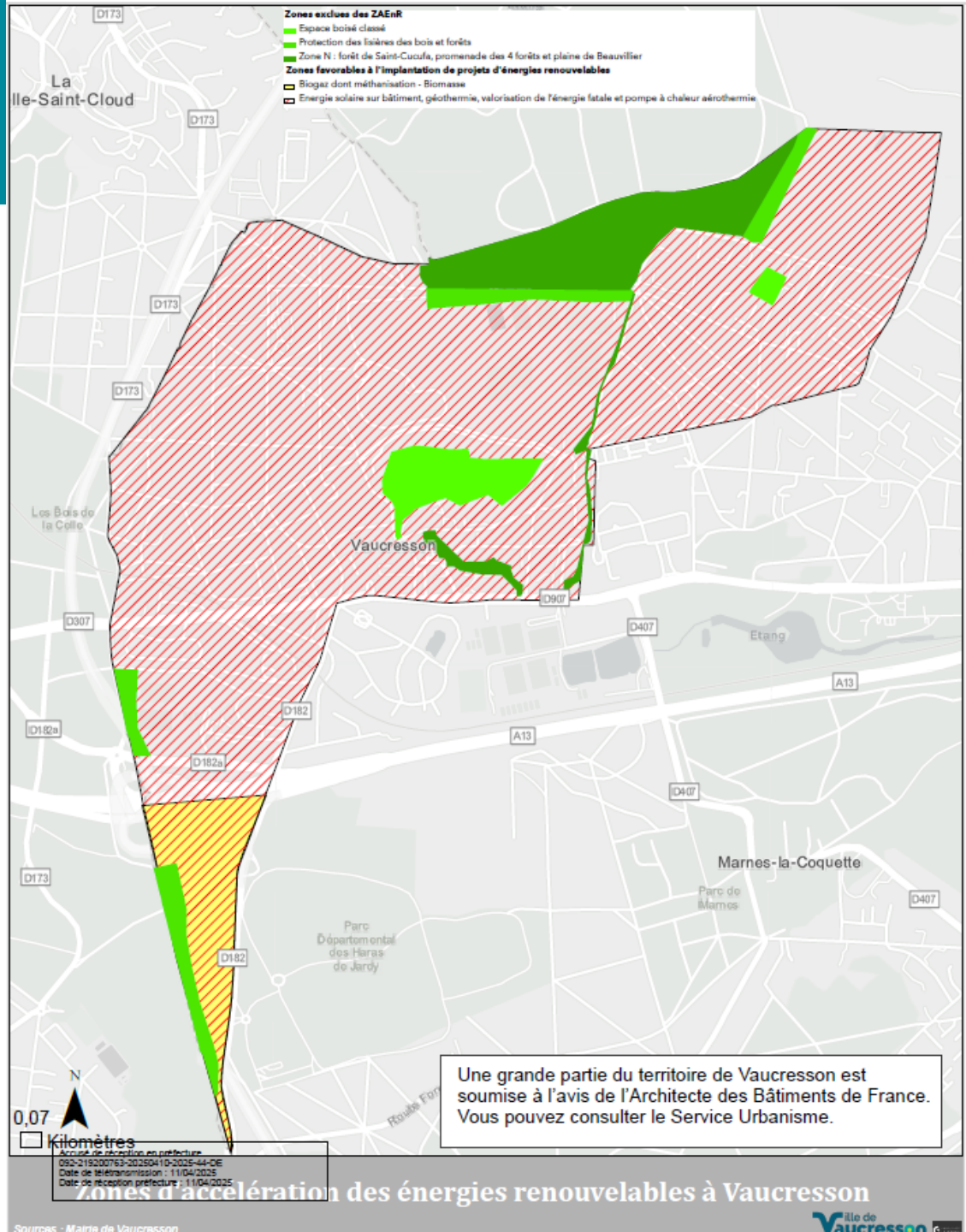

LA BIOMASSE ET LE BIOGAZ DONT LA MÉTHANISATION

La biomasse

Regroupe l'ensemble des énergies provenant de la dégradation de la matière organique, dont le bois.

Le biogaz

Gaz produit par fermentation de matières organiques. C'est un gaz combustible composé essentiellement de méthane et de dioxyde de carbone. Il peut être brûlé pour obtenir, par cogénération, chaleur et électricité, ou purifié pour obtenir du biométhane.

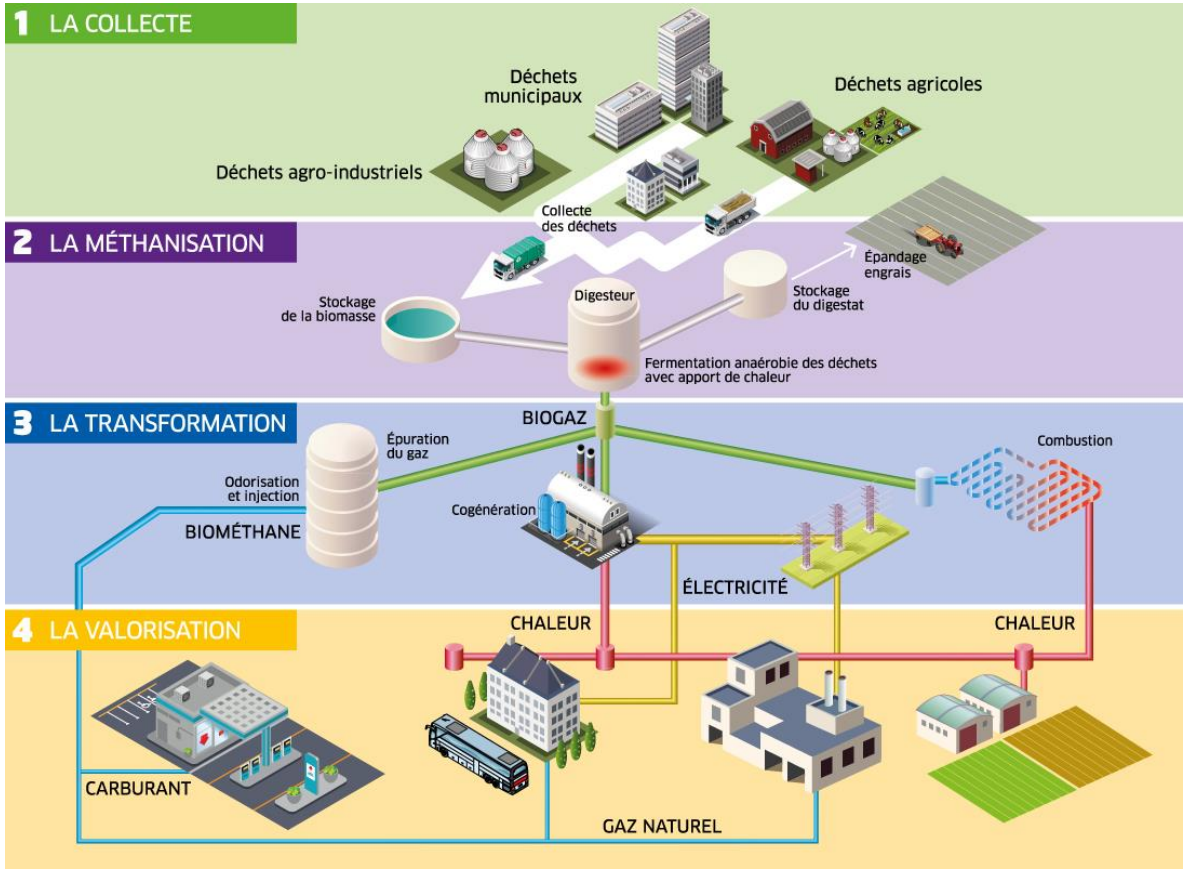

LE CADASTRE SOLAIRE DE POLD

Rendez-vous avec l’ALEC POLD

PRINCIPE DU CADASTRE SOLAIRE

LE CADASTRE SOLAIRE DE POLD

- Permet de **simuler la capacité d'une toiture à pouvoir produire de l'énergie solaire**, qui pourra être transformée en électricité (par des panneaux photovoltaïques) ou en chaleur (par des panneaux thermiques).

- Permet la réalisation d'une simulation économique pour **évaluer le dimensionnement et la rentabilité d'une installation.**

- Prend en compte le relief, l'inclinaison de la toiture, son potentiel d'ensoleillement et même les ombres portées par les bâtiments voisins et la végétation alentour.

LE CADASTRE SOLAIRE

Le cadastre solaire un nouvel outil local pour connaître le potentiel solaire de votre toiture !

Accédez à l'outil du Cadastre solaire →

Ville de Vaucresson

ALEC POLD

PRINCIPE DU CADASTRE SOLAIRE

Géométrie 3D des bâtiments, végétation relief
(données MNS de l'IGN d'une résolution de 25 cm)

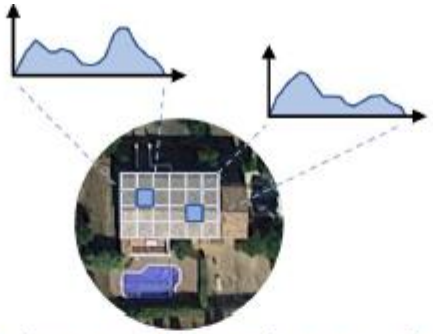

Ligne d'horizon de chaque m² de toiture
+ inclinaison/orientation

Irradiation solaire incidente sur chaque m² de toiture
(avec prise en compte des ombrages)

Données météo
(stations au sol et observations satellites)

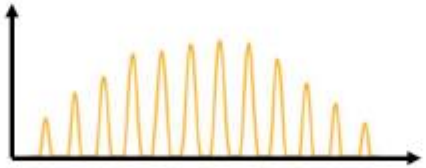

Energie solaire reçue à l'horizontale
(sans prise en compte des ombrages)

Ville de Vaucresson

ALEC POLD

AUTRES INFORMATIONS

Rendez-vous avec l’ALEC POLD

AIDES AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Si la réfection de la toiture s'effectue dans le cadre d'un projet de rénovation avec gain énergétique de plus de 35% :

- **L'aide Ma Prime Rénov' Copropriété** : elle permet d'obtenir au moins 30% de subventions du montant des travaux plafonné à 25 000€ HT maximum par logement pour des **travaux de rénovation énergétique globale.**

- **L'aide locale Ma Rénov' POLD du territoire Paris Ouest la Défense** : Elle représente 10% du coût TTC des travaux, majorés d'un **bonus pour l'utilisation de matériaux d'isolation biosourcés** et/ou l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable.

- **Les CEE (Certificats d'Economie d'énergie) :** Il s'agit des aides du privé mises en place pour financer la transition énergétique. Ce dispositif oblige les fournisseurs d'énergie (gaz, fioul, électricité) à inciter les propriétaires à réaliser des économies d'énergie sur des périodes données : Le dispositif en pratique.

LE PLANNING DES PERMANENCES À VAUCRESSON ET GARCHES

Mutualisation des permanences (sur rendez-vous) :

- A Garches : tous les 1er mercredis matin à la **mairie de Garches**, salle Marchat.
- A Vaucresson : tous les 3ème jeudis matin **au centre culturel de Vaucresson (14 av. Jean Salmon-Legagneur)**

L'objectif des permanences : rencontrer les ménages lors de rendez-vous d'une heure permettant de rentrer dans le détail de leurs projets.

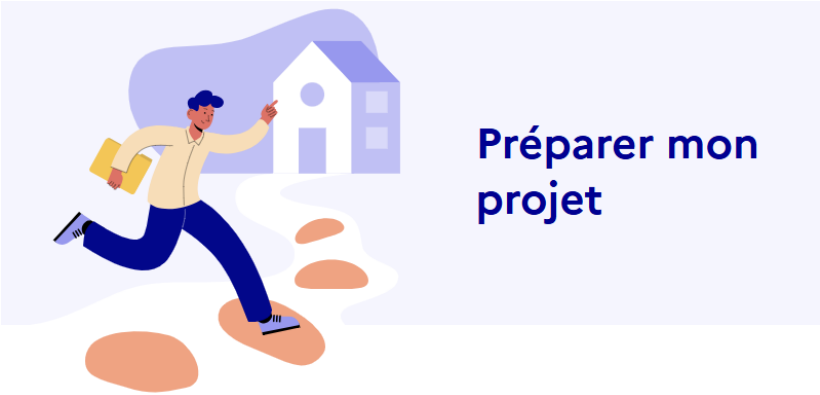

MERCI DE VOTRE ATTENTION

NOUS CONTACTER

01 46 49 10 08
contact@alec-pold.org

Ville de Vaucresson

ALEC POLD
Agence Locale de l'Énergie et du Climat
Paris Ouest La Défense